

Mardi 15 janvier 2013,

Communiqué de presse relatif à



L'Assemblée Générale Mixte des actionnaires de ORCHESTRA KAZIBAO qui s'est tenue le 14 janvier 2013 à 14 h30 a adopté l'ensemble des résolutions présentées à l'ordre du jour à savoir :

Résolutions relevant de la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire :

➤ *Première résolution* : L'Assemblée Générale a approuvé et autorisé l'annulation par le Conseil d'administration de l'ensemble des 374.154 actions détenues par la Société dans le cadre de son programme de rachat d'actions (représentant 9,57% du capital et des droits de vote), sous réserve de l'obtention des dérogations définitives pour la Société Financière Mestre et le Concert groupe familial Mestre et pour le Concert Gotlib les dispensant de déposer une OPA, et a décidé la réduction du capital par voie d'offre publique de rachat d'actions d'un montant nominal maximum de 2.346.012 € (soit un maximum de 391.002 actions visées par l'Offre représentant 10% du capital et des droits de vote). L'Assemblée Générale a autorisé le Conseil d'administration à mettre en œuvre cette réduction de capital et à en arrêter le montant définitif.

➤ *Troisième résolution* : L'Assemblée Générale a donné l'autorisation au Conseil d'administration pour une durée de 24 mois d'annuler, dans la limite de 10 % du capital calculé au jour de la décision d'annulation, les actions que la Société détient ou pourra détenir suite aux rachats.

➤ *Quatrième résolution* : L'Assemblée Générale a décidé de modifier la dénomination sociale de la Société et d'adopter « ORCHESTRA-PREMAMAN ».

➤ *Cinquième résolution* : L'Assemblée Générale a décidé que l'option retenue par le Conseil d'administration relative au choix de la modalité d'exercice de la direction générale peut désormais être remise en cause à tout moment par le Conseil d'administration.

Résolutions relevant de la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire :

➤ *Deuxième résolution* : L'Assemblée Générale a mis fin à l'autorisation accordée aux termes de la neuvième résolution adoptée par l'AG du 10.07.2012 et elle a autorisé le Conseil d'administration pour une nouvelle période de 18 mois à procéder à l'achat d'actions de la Société, dans la limite de 10% du nombre d'actions composant le capital social.

➤ *Sixième résolution* : pouvoirs et formalités.

Modalités de vote

Les membres des Concerts Groupe familial Mestre et Gotlib ont neutralisé une partie de leurs droits de vote afin de ne pas peser sur l'approbation de la première résolution relative à l'opération (annulation des titres autodétenus et annulation des titres rachetés dans le cadre de l'Offre) en répartissant leurs droits de vote dans les conditions suivantes : deux tiers des voix pour l'adoption de la résolution et un tiers des voix contre l'adoption de cette résolution.

Quorum

Nombre total des actions composant le capital (1) : 3 910 019

Nombre d'actions autodétenues (2): 381 773

Nombre d'actions ayant droit de vote (1) – (2): 3 528 246

Nombres d'actions présentes ou représentées lors de l'Assemblée : 3 245 005

Quorum AGO (20%): 705 649

Quorum AGE (25%): 882 062

Contacts

ORCHESTRA PREMAMAN: 200 Avenue des tamaris 34130 SAINT AUNES

www.orchestra-kazibao.com

Le présent communiqué ne constitue pas et ne doit pas être regardé comme une offre de valeurs mobilières ou une quelconque sollicitation d'achat ou de souscription de valeurs mobilières aux Etats-Unis ni dans tout autre pays autre que la France.

La distribution, la publication ou la distribution de ce communiqué dans certains pays peut constituer une violation des dispositions légales et réglementaires en vigueur. En conséquence, les personnes physiquement présentes dans ces pays et dans lesquels le présent communiqué est diffusé, publié ou distribué doivent s'informer et se conformer à ces lois et règlements.